

DÉPARTEMENT
DU CANTAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'AURILLAC

MAIRIE
de
St-Mamet-La-Salvetat

St-Mamet, le 11 septembre 1918.

Monsieur Le Préfet,

Mesdames. Veuve Souquet - Elvire, née Moragas
et Souquet. Insoumise. Maria - veuve Carro -
toutes deux de nationalité française, habitant
Barcelone (Espagne) actuellement en villégiature
dans leur famille, au chef lieu de cette commune
désirent regagner leur domicile à Barcelone.
me prient de solliciter de votre haute bienveillance

le visa ~~la délivrance~~ de passeports indispensables pour
revenir en Espagne. par Ceble - sitôt la réouverture
de la frontière

Veuillez agréer

Monsieur le Préfet

l'hommage de mon profond respect

Vu à la D. D.

Décision de M. le Préfet

à Paris

P. le Maire

J. Desjardins

adjoint

